



**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2018**  
**Compte-rendu sommaire**

L'an deux mille dix-huit,  
Le vingt-sept juin, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, CHUPIN, BELLIOU, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER, DUBOIS, HUCHET.

A l'exception de :

- Monsieur GILLET a donné pouvoir à Monsieur DONNE.
- Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LE PAPE.
- Monsieur SIMON a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.
- Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
- Madame CARNAC a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.
- Monsieur CORNETI a donné pouvoir à Monsieur TRICHET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DAGUIZE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

✍

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mai 2018 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

✍

**1/ QUAI DES ARTS – SAISON 2018/2019 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE (EPCC) LE GRAND T – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Suite à l'exposé de Madame LE PAPE, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat et ses annexes entre l'EPCC Le Grand T et la Ville de Pornichet pour la saison 2018/2019.

- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à les signer et à en assurer leur exécution.
- Précise que les dépenses et recettes sont inscrites au budget correspondant.

**2/ QUAI DES ARTS – SAISON 2018/2019 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE THEATRE, SCENE NATIONALE DE SAINT-NAZAIRE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Suite à l'exposé de Madame LE PAPE, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre le Théâtre, scène nationale de Saint-Nazaire et Quai des Arts, Ville de Pornichet pour la saison 2018/2019.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les dépenses et recettes sont inscrites au budget correspondant.

**3/ QUAI DES ARTS – SAISON 2018/2019 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ATLANTIA, PALAIS DES CONGRES DE LA BAULE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Suite à l'exposé de Madame LE PAPE, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre Atlantia, Palais des Congrès de la Baule et Quai des Arts, Ville de Pornichet pour la saison 2018/2019.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les dépenses et recettes sont inscrites au budget correspondant.

**4/ QUAI DES ARTS – SAISON 2018/2019 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CARRE D'ARGENT / VILLE DE PONTCHATEAU – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Suite à l'exposé de Madame LE PAPE, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre le Carré d'Argent, Ville de Pontchâteau et Quai des Arts, Ville de Pornichet pour la saison 2018/2019.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les dépenses et recettes sont inscrites au budget correspondant.

**5/ QUAI DES ARTS – SAISON 2018/2019 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ESPACE CULTUREL SAINTE ANNE / VILLE DE SAINT-LYPHARD – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Suite à l'exposé de Madame LE PAPE, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'Espace Culturel Sainte Anne, Ville de Saint-Lyphard et Quai des Arts, Ville de Pornichet pour la saison 2018/2019.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les dépenses et recettes sont inscrites au budget correspondant.

## **6/ QUAI DES ARTS – SAISON 2018/2019 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE RESEAU CHAINON – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Suite à l'exposé de Madame LE PAPE, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'association Réseau Chaînon et Quai des Arts pour la saison 2018/2019.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à solliciter l'aide correspondante auprès de l'association Réseau Chaînon.
- Précise que les dépenses et recettes sont inscrites au budget correspondant.

## **7/ QUAI DES ARTS – SAISON 2018/2019 – TARIFS ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE – APPROBATION**

Suite à l'exposé de Madame LE PAPE, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les tarifs de billetterie de Quai des Arts.
- Approuve les tarifs spéciaux et conditions particulières.
- Approuve les formules d'abonnement.
- Approuve les modes de paiement.
- Approuve les tarifs du bar.
- Approuve les conditions générales de vente pour la billetterie physique et l'achat de billets en ligne.

## **8/ QUAI DES ARTS – MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR – APPROBATION**

Suite à l'exposé de Madame LE PAPE, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le règlement intérieur de Quai des Arts.

## **9/ MASTERS DE VOLLEY-BALL DE PLAGES 2018 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION PORNICHETINE POUR LA PROMOTION DU VOLLEY-BALL (APPVB) ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Suite à l'exposé de Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'Association Pornichétine pour la Promotion du Volley-Ball (APPVB) et la Ville de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur GUGLIELMI, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

## **10/ MEETING AERIEN « PORNICHET PLEIN VOL » – CONVENTION ET CAHIERS DES CHARGES ENTRE L'ARMEE DE L'AIR ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Suite à l'exposé de Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention et les cahiers des charges entre l'Armée de l'Air et la Ville de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur GUGLIELMI, à signer la convention et les cahiers des charges et à en assurer leur exécution.

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

#### **11/ DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DE PORNICHET EN CATEGORIE I – APPROBATION**

Suite à l'exposé de Monsieur DAGUIZE, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le dossier de demande de classement de l'Office de Tourisme de Pornichet en catégorie I.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le classement de l'Office de Tourisme en catégorie I auprès de Monsieur le Préfet.

#### **12/ COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) – PRESENTATION DES TRAVAUX REALISES EN 2017**

Suite à l'exposé de Monsieur LE MAIRE, le Conseil Municipal,

- Prend acte de la présentation des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2017.

#### **13/ COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES – PRESENTATION DU RAPPORT**

Suite à l'exposé de Monsieur LE MAIRE, le Conseil Municipal,

- Prend acte du rapport de la Commission de contrôle des comptes, établi dans le cadre des rapports annuels des délégataires de service public.

#### **14/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CASINO DE PORNICHET – RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR L'EXERCICE 2016/2017 – PRESENTATION**

Suite à l'exposé de Monsieur DEUX, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal,

- Prend acte de la présentation du rapport du délégataire pour la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Casino de Pornichet pour l'exercice 2016/2017.

#### **15/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU PORT DE PLAISANCE DE PORNICHET – RAPPORT DU CONCESSIONNAIRE POUR L'EXERCICE 2017 – PRESENTATION**

Suite à l'exposé de Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal,

- Prend acte de la présentation du rapport du concessionnaire pour la délégation de service public pour l'exploitation du port de plaisance de Pornichet pour l'exercice 2017.

#### **16/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU PORT D'ECHOUAGE DE PORNICHET – RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR L'EXERCICE 2017 – PRESENTATION**

Suite à l'exposé de Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal,

- Prend acte de la présentation du rapport du délégataire pour la délégation de service public pour la gestion du port d'échouage pour l'exercice 2017.

**17/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU MINI-GOLF DE PORNICHET – RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR L'EXERCICE 2017 – PRESENTATION**

Suite à l'exposé de Monsieur DAGUIZE, adjoint au Maire, le Conseil Municipal,

- Prend acte de la présentation du rapport du délégataire pour la délégation de service public pour l'exploitation du mini-golf de Pornichet pour l'exercice 2017.

**18/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU SERVICE DE FOURRIERE AUTOMOBILE SUR LA COMMUNE DE PORNICHET – RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR L'EXERCICE 2017 – PRESENTATION**

Suite à l'exposé de Monsieur DAGUIZE, adjoint au Maire, le Conseil Municipal,

- Prend acte de la présentation du rapport du délégataire pour la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service de fourrière automobile sur la Commune de Pornichet pour l'exercice 2017.

**19/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'HIPPODROME DE PORNICHET – RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR L'EXERCICE 2017 – PRESENTATION**

Suite à l'exposé de Monsieur DAGUIZE, adjoint au Maire, le Conseil Municipal,

- Prend acte de la présentation du rapport du délégataire pour la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'hippodrome de Pornichet pour l'exercice 2017.

**20/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET LA MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS D'OFFICE DU TOURISME DE PORNICHET – RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR L'EXERCICE 2017 – PRESENTATION**

Suite à l'exposé de Monsieur DAGUIZE, adjoint au Maire, le Conseil Municipal,

- Prend acte de la présentation du rapport du délégataire pour la délégation de service public pour la gestion et la mise en œuvre des missions d'office du tourisme de Pornichet pour l'exercice 2017.

**21/ SOUS-TRAITES D'EXPLOITATION DES PLAGES – 17 LOTS DE PLAGE RELATIFS AUX RESTAURANTS, CLUBS DE PLAGE ET CLUBS DE VOILE – RAPPORTS DES SOUS-TRAITANTS POUR L'EXERCICE 2017 – PRESENTATION**

Suite à l'exposé de Monsieur BEAUREPAIRE, adjoint au Maire, le Conseil Municipal,

- Prend acte de la présentation des rapports des sous-traitants pour l'exploitation des 17 lots de plage pour l'exercice 2017 comme suit :
  - o Lot n°1 – as-lib-1 – le restaurant Le Rentre à Pied représenté par la SARL La Désirade.
  - o Lot n°2 – as-lib-2 – le club de voile Yagga représenté par la SARL Yagga.
  - o Lot n°3 – as-lib-3 – le restaurant Plein Sud représenté par la SARL Plein Sud.
  - o Lot n°5 – as-lib-5 – le restaurant La Signature représenté par la SAS JONEAU.
  - o Lot n°6 – as-lib-6 – le club de voile Albatros représenté par la SAS Du sable et des bateaux.

- Lot n°7 – as-lib-7 – le club de plage Albatros représenté par la SAS Du sable et des bateaux.
- Lot n°8 – as-lib-8 – le restaurant Polo Beach représenté par la SARL A2.
- Lot n°9 – as-lib-9 – le club de plage Les Korrigans représenté par Monsieur GAGNEUX.
- Lot n°10 – as-lib-10 – le club de plage Les Dauphins représenté par Monsieur GUENY.
- Lot n°11 – as-lib-11 – le restaurant L'Escale représenté par la SARL Océanes Voile Pornichet.
- Lot n°12 – as-lib-12 – le restaurant CAP représenté par la SARL MGMB.
- Lot n°13 – as-lib-13 – le club de plage Mickey représenté par la SAS Le Club des 3 Copains.
- Lot n°14 – as-bs-1 – le restaurant Le Récif représenté par l'EURL Le Récif.
- Lot n°15 – as-bs-2 – le club de plage L'Eau d'As représenté par la SARL Bel Air Plage.
- Lot n°16 – as-sm-1 – le club de plage Poséidon représenté par la SARL Poséidon.
- Lot n°17 – as-sm-2 – le restaurant Le Tibidabo représenté par la SAS Tibidabo.
- Lot n°18 – as-sm-3 – le club de voile Eole représenté par la SARL EDV Eole.

**22/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE MINI-GOLF DE PORNICHET – RAPPORT SUR LE PRINCIPE D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – APPROBATION**

Suite à l'exposé de Monsieur DAGUIZE, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le principe de la délégation de service public en vue de l'exploitation et la gestion du mini-golf de Pornichet.
- Approuve le contenu des caractéristiques générales des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à Monsieur le Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation relative à la délégation de service public et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de la délégation, qui sera soumis pour approbation au Conseil Municipal.

**23/ BAIL COMMERCIAL ENTRE LA SOCIETE BACCHANALE ATLANTIC CONSEIL ET LA VILLE DE PORNICHET – 164 BIS AVENUE DU GENERAL DE GAULLE – CADASTRE SECTION AH N°268 ET AH N°269 – REGULARISATION – APPROBATION DU BAIL COMMERCIAL ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Suite à l'exposé de Monsieur CHESNEAU, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de résilier, sans indemnité, le bail commercial susvisé, aux droits duquel se trouvent aujourd'hui la Commune de Pornichet, en sa qualité de bailleur, et la société BACCHANALE ATLANTIC CONSEIL, en sa qualité de preneur, et de régulariser le bail commercial.
- Approuve le projet de bail commercial entre la société BACCHANALE ATLANTIC CONSEIL et la Ville de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire à le signer.
- Prévoit l'inscription des recettes correspondantes au budget suivant.

**24/ ETUDES PREALABLES POUR L'AMENAGEMENT DU FRONT DE MER – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES VILLES DE LA BAULE-ESCOUBLAC ET DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Suite à l'exposé de Monsieur DEUX, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des études préalables à l'aménagement du front de mer des Communes de la Baule-Escoublac et de Pornichet, désignant la Ville de La Baule-Escoublac comme coordonnateur du groupement.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur DEUX, à la signer.
- Autorise le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

**25/ ACTIVATION DE LA FAÇADE LITTORALE DE LA METROPOLE NANTES / SAINT-NAZAIRE – AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE POLE METROPOLITAIN NANTES / SAINT-NAZAIRE, LA CARENE, LES VILLES DE SAINT-NAZAIRE ET DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Suite à l'exposé de Monsieur DEUX, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant n°2 à la convention du groupement de commandes entre le Pôle métropolitain Nantes / Saint-Nazaire, la CARENE, les Villes de Saint-Nazaire et de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire à le signer.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

**26/ ACQUISITION DE VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE TRAVAIL – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES VILLES DE DONGES, MONTOIR-DE-BRETAGNE, SAINT-NAZAIRE, SAINT-JOACHIM, PORNICHET ET LA CARENE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Suite à l'exposé de Monsieur DEUX, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de vêtements et accessoires de travail, désignant la CARENE comme coordonnateur du groupement.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur DEUX, à la signer.
- Autorise le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

**27/ FOURNITURE ET DISTRIBUTION DE CARBURANTS – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES VILLES DE BESNE, DONGES, MONTOIR-DE-BRETAGNE, TRIGNAC, PORNICHET, SAINT-NAZAIRE, SAINT-MALO-DE-GUERSAC, LE CCAS DE SAINT-NAZAIRE, SILENE ET LA CARENE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Suite à l'exposé de Monsieur DEUX, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et la distribution de carburants, désignant la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur DEUX, à la signer.
- Autorise le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

**28/ MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES DES BATIMENTS – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES VILLES DE DONGES, TRIGNAC, PORNICHET, SAINT-NAZAIRE, SAINT-JOACHIM, SAINT-MALO-DE-GUERSAC, LE CCAS DE SAINT-NAZAIRE, SNAT ET LA CARENE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Suite à l'exposé de Monsieur DEUX, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour la maintenance des équipements techniques des bâtiments, désignant la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur DEUX, à la signer.
- Autorise le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

**29/ TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – ABROGATION DE LA DELIBERATION N°10.06.24 DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 JUIN 2010**

Suite à l'exposé de Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de ne plus appliquer la taxe locale sur la publicité extérieure.
- Abroge la délibération n°10.06.24 du Conseil Municipal en date du 14 juin 2010.

**30/ TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATIONS**

Suite à l'exposé de Madame MARTIN, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, par 27 votes pour et 6 abstentions (Monsieur BELLINOT, Monsieur ROBIN, Monsieur TRICHET, Madame BERTHELIER, Madame CARNAC et Monsieur CORNETI),

- Adopte les modifications du tableau des effectifs du personnel.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

### **31/ SOLARISATION DU PATRIMOINE PUBLIC – CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT ENTRE LE SYDELA ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Suite à l'exposé de Monsieur ALLANIC, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide les conditions techniques et financières nécessaires à la réalisation d'études d'opportunité solaire sur le patrimoine bâti de la Collectivité.
- Approuve la convention d'accompagnement entre le SYDELA et la Ville de Pornichet pour la solarisation du patrimoine public.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur ALLANIC, à la signer ainsi que tous les actes nécessaires à la bonne réalisation de cette prestation.
- Il est précisé que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SYDELA.

### **32/ MULTI-ACCUEILS – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LOIRE-ATLANTIQUE ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Suite à l'exposé de Monsieur DONNE, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les conventions d'objectifs et de financement proposées par la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique pour chacun des multi-accueils de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur DONNE, à les signer et à en assurer leur exécution.
- Précise que les crédits sont inscrits en dépenses et en recettes au budget correspondant.

### **33/ REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES – CONVENTION DE RECIPROCITE ENTRE LES VILLES DE SAINT-NAZAIRE ET PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Suite à l'exposé de Monsieur DONNE, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de réciprocité entre les Villes de Saint-Nazaire et Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur DONNE, à la signer.
- Fixe à 635 € par élève la contribution accordée par élève et par an dans le cadre de la convention.
- Fixe à 2,40 € par élève la subvention accordée au titre du fonctionnement de la restauration scolaire.
- Fixe à 1,50 € par élève la subvention accordée au titre du fonctionnement de l'accueil périscolaire.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

## **DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

En application de la délibération n°14.04.01A en date du 23 avril 2014, le Conseil Municipal est informé des décisions suivantes prises en vertu de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

### **1/ Finances**

- Décision n°2018-161 approuvant le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Pornichet à l'association SNSP, scènes publiques – infos services pour l'année 2018. Le montant de la cotisation s'élève à 744 € (TVA non applicable).

### **2/ Marché de service, de fourniture et de prestations intellectuelles**

- Décision n°2018-97 approuvant le devis pour des séances multigliss avec la société Octopus Multiglisse dans le cadre d'un camp « sensation » organisé par le point jeunes de Pornichet, pendant les vacances d'été 2018, pour un montant total de 1 400 € TTC.
- Décision n°2018-136 approuvant les offres financières des sociétés Corpus et Lynx pour des prestations de gardiennage, de surveillance et de sécurité des manifestations et animations organisées par la Commune de Pornichet. Il s'agit d'un accord-cadre à bon de commandes conclu pour une durée initiale de 7 mois allant du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 décembre 2018. Il sera reconduit tacitement par période de un an dans la limite d'une reconduction. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 19 mois pour un montant réparti comme suit :
  - ✓ Lot 1 – gardiennage des sites – accord-cadre conclu avec la société Corpus pour un montant maximum de 15 000 € TTC.
  - ✓ Lot 2 – sécurisation de la voirie – accord-cadre conclu avec la société Corpus pour un montant maximum de 15 000 € TTC.
  - ✓ Lot 3 – sécurité des manifestations culturelles et animations diverses – accord-cadre conclu avec la société Lynx pour un montant maximum de 30 000 € TTC.
  - ✓ Lot 4 – services de sécurité incendie et d'assistance aux personnes – accord-cadre conclu avec la société Corpus pour un montant maximum de 12 000 € TTC.
- Décision n°2018-139 approuvant la convention avec le Canoë Kayak Presqu'île Côte d'Amour (CKPCA) pour l'encadrement de l'activité kayak, dans le cadre de Sportissimo durant les vacances d'été 2018, pour un montant total de 1 920 € TTC.
- Décision n°2018-141 approuvant la convention avec le Club Eole pour l'encadrement de l'activité voile, dans le cadre de Sportissimo durant les vacances d'été 2018, pour un montant total de 1 920 € TTC.
- Décision n°2018-142 approuvant la convention avec la SARL Du sable et des bateaux pour l'encadrement de l'activité voile, dans le cadre de Sportissimo durant les vacances d'été 2018, pour un montant total de 1 920 € TTC.
- Décision n°2018-143 approuvant la convention avec le Club Nautique APCC Voile Sportive pour l'encadrement de l'activité voile sportive, dans le cadre de Sportissimo durant les vacances d'été 2018, pour un montant total de 1 920 € TTC.
- Décision n°2018-144 approuvant la convention avec l'association Secours et Assistance Médicale pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de soins médicalisés dans le cadre du meeting aérien du 19 août 2018, pour un montant de 1 078,40 € nets de taxe.
- Décision n°2018-145 approuvant la proposition financière de l'association Histoires d'Ailes pour l'organisation de la partie aérienne du meeting aérien du 19 août 2018, pour un montant de 5 000 € nets de taxe. La Ville prend en charge la restauration de l'équipe présente sur site.
- Décision n°2018-163 approuvant le devis pour l'achat d'entrées à un atelier de navigation sur « Bateau L'Indomptable » à Auray dans le cadre d'un camp « Koh Lanta » organisé par le point jeunes de Pornichet, pendant les vacances d'été 2018, pour un montant total de 360 € TTC.

- Décision n°2018-164 approuvant le devis pour l'achat d'entrées à un atelier préhistorique au « Centre des Monuments Nationaux » à Carnac dans le cadre d'un camp « Koh Lanta » organisé par le point jeunes de Pornichet, pendant les vacances d'été 2018, pour un montant total de 133 € TTC.
- Décision n°2018-165 approuvant le contrat de réservation pour la location d'emplacements au camping « Le Dolmen » à Carnac Plage dans le cadre d'un camp « Koh Lanta » organisé par le point jeunes de Pornichet, pendant les vacances d'été 2018, pour un montant total de 838 € TTC.
- Décision n°2018-166 approuvant le devis pour l'achat de billets de traversée à destination de Belle Ile à la Compagnie Océane à Lorient dans le cadre d'un camp « Koh Lanta » organisé par le point jeunes de Pornichet, pendant les vacances d'été 2018, pour un montant total de 300 € TTC.
- Décision n°2018-167 approuvant le devis pour l'achat d'entrées au parc « Forest Adrénaline » à Carnac dans le cadre d'un camp « Koh Lanta » organisé par le point jeunes de Pornichet, pendant les vacances d'été 2018, pour un montant total de 256 € TTC.
- Décision n°2018-168 approuvant le devis pour l'achat d'entrées au labyrinthe « Popcorn Labyrinthe » à Ploemel dans le cadre d'un camp « Koh Lanta » organisé par le point jeunes de Pornichet, pendant les vacances d'été 2018, pour un montant total de 116 € TTC.
- Décision n°2018-169 approuvant le devis pour la location de segway pour une balade guidée à « Mobilboard Carnac » à Carnac dans le cadre d'un camp « Koh Lanta » organisé par le point jeunes de Pornichet, pendant les vacances d'été 2018, pour un montant total de 432 € TTC.
- Décision n°2018-173 approuvant le contrat de réservation avec le camping de Brocéliande pour des emplacements, dans le cadre des mini-camps organisés par le centre de loisirs, pendant les vacances d'été 2018, pour un montant de 438,50 € TTC.
- Décision n°2018-174 approuvant l'avenant au contrat de maintenance et de téléassistance de la société Odyssee Informatique pour le logiciel Littera, logiciel de gestion de l'état civil, pour un montant de 1 500,79 € TTC, révisable annuellement en fonction de l'indice Syntec. Le contrat est conclu pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, reconductible tacitement par période de un an dans la limite de deux reconductions.
- Décision n°2018-176 approuvant l'offre financière de la société Viewsurf pour l'assistance téléphonique, la maintenance et l'hébergement annuel des flux vidéo, pour un montant annuel de 810 € TTC. Le contrat est conclu pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, renouvelable par tacite reconduction.
- Décision n°2018-177 approuvant l'offre financière de la société H.T.P pour la prestation de spectacles pyrotechniques sur la Commune de Pornichet. Il s'agit d'un accord-cadre à bon de commandes conclu pour une durée initiale de 7 mois allant du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 décembre 2018. Il sera reconduit tacitement par période de un an dans la limite de deux reconductions. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 31 mois pour un montant réparti comme suit :
  - ✓ 1<sup>ère</sup> période : pour un montant maximum de 15 000 € TTC.
  - ✓ 2<sup>ème</sup> période : pour un montant maximum de 15 000 € TTC.
  - ✓ 3<sup>ème</sup> période : pour un montant maximum de 15 000 € TTC.
- Décision n°2018-185 approuvant l'offre financière de la société Demeco pour le déménagement des groupes scolaires Jean Macé et Gambetta, pour un montant de 11 931,60 € TTC.
- Décision n°2018-194 approuvant le contrat de maintenance de la société OMR pour le copieur situé au relais assistantes maternelles, pour un coût copie « noir et blanc » de 0,0028 € HT et de 0,028 € HT « couleurs ». Le contrat est conclu du 17 mai 2018 jusqu'au 16 mai 2021.
- Décision n°2018-195 approuvant le contrat de maintenance de la société OMR pour le copieur situé au centre de loisirs sans hébergement, pour un coût copie « noir et blanc » de 0,0028 € HT et de 0,028 € HT « couleurs ». Le contrat est conclu du 17 mai 2018 jusqu'au 16 mai 2021.

- Décision n°2018-200 approuvant l'offre financière de la société Enola Création pour la réalisation des supports de communication de la saison culturelle 2018/2019 de Quai des Arts, pour un montant de 4 956 € TTC.

### **3/ Etudes et travaux**

- Décision n°2018-71 approuvant l'offre technique et financière de la société Biard concernant les travaux en plus-value du lot n°15 – équipement de cuisine pour la construction du groupe scolaire Gambetta et l'extension du groupe scolaire du Pouligou. Les travaux ont trait à la mise en œuvre d'un four mixte, pour un montant en plus de 7 584 € TTC. Le nouveau montant du marché s'élève à 43 567,20 € TTC.
- Décision n°2018-159 approuvant l'offre technique et financière de la société MPO fenêtres concernant les travaux en plus-value du lot n°5 – menuiseries extérieures aluminium pour la construction du groupe scolaire Gambetta et l'extension du groupe scolaire du Pouligou, pour un montant en plus de 2 979,88 € TTC. Le nouveau montant du marché s'élève à 213 141,95 € TTC.
- Décision n°2018-160 approuvant l'offre technique et financière de la société Seo concernant les travaux en plus-value du lot n°3 – couverture et bardage acier pour la construction du groupe scolaire Gambetta et l'extension du groupe scolaire du Pouligou, pour un montant en plus de 687,07 € TTC. Le nouveau montant du marché s'élève à 319 216,79 € TTC.
- Décision n°2018-162 approuvant l'offre financière de la société Granimond pour la fourniture et la pose de columbarium. Il s'agit d'un accord-cadre à bon de commandes conclu pour une première période de 7 mois allant du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 décembre 2018. Il sera reconduit tacitement par période de un an dans la limite de deux reconductions. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 31 mois pour un montant réparti comme suit :
  - ✓ Année 2018 : sans montant minimum et un montant maximum de 10 200 € TTC.
  - ✓ Année 2019 : sans montant minimum et un montant maximum de 15 000 € TTC.
  - ✓ Année 2020 : sans montant minimum et un montant maximum de 5 400 € TTC.
- Décision n°2018-171 approuvant l'offre financière de la société Sogea Ouest TP, agence SBTP pour les travaux de chargement et d'évacuation de 2 000 m<sup>3</sup> de déblais du site appelé FIPOL, pour un montant de 39 120 € TTC.
- Décision n°2018-179 approuvant l'offre financière de la société MKO SAS d'architecture pour une mission d'analyse, de conseil et de visa relative au projet de transformation de deux classes en une salle d'exposition, pour un montant de 3 000 € TTC.
- Décision n°2018-180 approuvant l'offre financière de la société Socotec pour une mission de contrôleur technique relative au projet de transformation de deux classes en une salle d'exposition, pour un montant de 4 080 € TTC.
- Décision n°2018-181 approuvant l'offre financière de la société Atae pour une mission de coordonnateur SPS relative au projet de transformation de deux classes en une salle d'exposition, pour un montant de 1 344 € TTC.
- Décision n°2018-182 approuvant l'offre financière de la société Detex pour la réalisation d'un diagnostic amiante avant travaux relatif au projet de transformation de deux classes en une salle d'exposition, pour un montant de 628,03 € TTC réparti comme suit :
  - ✓ 348 € TTC pour la mission diagnostic.
  - ✓ 70 € TTC par échantillon analysé (estimation de 4 analyses, à ajuster par l'entreprise lors des prélèvements).
- Décision n°2018-186 approuvant l'offre financière de la société S3A pour les travaux de raccordement eaux usées de la nouvelle salle de sports, pour un montant de 17 196 € TTC.

#### **4/ Culture**

- Décision n°2018-178 approuvant le contrat de cession conclu avec la compagnie Tétrofort pour le spectacle « Raoul Le Chevalier » de Les Gamettes Compagnie dans le cadre des Vendredis des P'tits Loups, le 3 août 2018, pour un montant de 1 620 € nets de taxe, frais de déplacement inclus. La Ville prend en charge la restauration de l'équipe artistique.
- Décision n°2018-199 approuvant le contrat de cession conclu avec la société Carnage Productions pour le spectacle « L'être recommandé » pour la date du 31 juillet 2018, pour un montant de 896,75 € TTC, les frais annexes s'élevant à 103,25 € TTC. La Ville prend en charge l'hébergement, le transport local et la restauration de l'équipe artistique.
- Décision n°2018-201 approuvant le contrat de cession conclu avec la société En Voiture Monique pour le spectacle « La Jacquaravane » par les Frères Jacquard pour la date du 24 juillet 2018, pour un montant de 2 321 € TTC, les frais annexes s'élevant à 263,75 € TTC. La Ville prend en charge l'hébergement, le transport local et la restauration de l'équipe artistique.
- Décision n°2018-207 approuvant le contrat de cession conclu avec la société Les Royales Marionnettes pour le spectacle « La Porte du Diable » pour la date du 17 juillet 2018, pour un montant de 1 650 € TTC, les frais annexes s'élevant à 855,60 € TTC. La Ville prend en charge l'hébergement, le transport local et la restauration de l'équipe artistique.

#### **5/ Patrimoine**

- Décision n°2018-187 approuvant la convention d'occupation temporaire du domaine public, sis parking de Congrigoux, pour l'exploitation d'un manège enfantin établie entre la Commune de Pornichet et Monsieur David SEREIN. La convention est conclue pour la période allant du 21 juin 2018 au 6 septembre 2019 et soumise au paiement d'une redevance annuelle de 1 390 €.

*Les documents relatifs à ces décisions sont consultables en mairie*

✂

La séance est levée à 20 heures 30.

Vu pour être affiché le 3 juillet 2018 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Pornichet, le 3 juillet 2018

Pour le Maire,  
Frédérique MARTIN,

1<sup>ère</sup> adjointe au Maire